

# Gynécologie Obstétrique et Reproduction

Journées Jean Cohen

# PROGRAMME

# DPC

**Attention** : nombre de places limité. Nous vous invitons à vous inscrire avant le 15 juin 2016.

Validez votre Développement  
Professionnel Continu à  
l'occasion des Journées  
Jean Cohen

**25&26 novembre 2016**

Pavillon Royal - Paris

[www.congres.eska.fr/](http://www.congres.eska.fr/)

Pour toutes questions concernant votre inscription DPC, n'hésitez pas à contacter Solange Picquet : [solange-vfl@yahoo.fr](mailto:solange-vfl@yahoo.fr)

# Démarche à effectuer

**Attention** : nombre de places limité. Nous vous invitons à vous inscrire avant le 15 juin 2016.

Tous les professionnels de santé (libéraux et salariés) doivent satisfaire à l'obligation de DPC (Développement Professionnel Continu) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 (loi HPST-juillet 2009).

Vous pouvez satisfaire à cette obligation en participant à l'un des programmes proposés pendant les **Journées Jean Cohen / Gynécologie Obstétrique et Reproduction**

## **Vous êtes médecin libéral ou salarié de centre de santé conventionné\***

exerçant en France, éligible à la prise en charge de l'OGDPC : ces programmes sont financés et indemnisés.

*\*professionnel exerçant une activité libérale à titre principal (supérieur à 50%), y compris en tant que remplaçant thésé ou professionnel exerçant en centre de santé conventionné.*

**Inscription** Lors de votre inscription aux Journées Jean Cohen, vous indiquez la ou les session(s) DPC auxquelles vous souhaitez participer. Un formulaire est à votre disposition dans le programme des Journées Jean Cohen et sur le site dédié ([www.congres.eska.fr/](http://www.congres.eska.fr/)).

**Règlement** Vous accompagnez votre inscription du **règlement des droits d'inscription Journées Jean Cohen**. **En ce qui concerne le DPC proprement dit, vous n'avez aucun règlement à effectuer en sus.** Votre programme est pris en charge par l'OGDPC (dans la limite du budget annuel fixe par l'OGDPC). **Vous percevez une indemnité calculée sur la durée du DPC effectué.** Par exemple, si vous êtes médecin libéral, vous percevrez une indemnité de 172,50€ pour chacune des sessions DPC de 3h30, à laquelle vous aurez participé. Pour cela, vous devrez obligatoirement avoir ouvert un compte personnel sur le site de l'OGDPC : [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr).

**Validation** A réception de votre inscription, vous serez contacté par l'organisme de formation SAS VFL (enregistré et évalué favorablement par l'OGDPC) afin de finaliser votre participation au programme DPC sélectionné.

## **Vous êtes médecin salarié, hospitalier, etc.**

Votre programme de DPC peut être financé par votre employeur. Une convention de formation devra être établie avec votre établissement.

**Inscription** Lors de votre inscription aux Journées Jean Cohen, vous indiquez la ou les session(s) DPC auxquelles vous souhaitez participer. Un formulaire est à votre disposition dans le programme des Journées Jean Cohen et sur le site dédié ([www.congres.eska.fr/](http://www.congres.eska.fr/)).

**Règlement** Votre établissement recevra une convention de formation indiquant le ou les programme(s) de DPC sélectionné(s), les frais de formation pour votre DPC fixés à 380€, ainsi que les droits d'inscription aux Journées Jean Cohen.

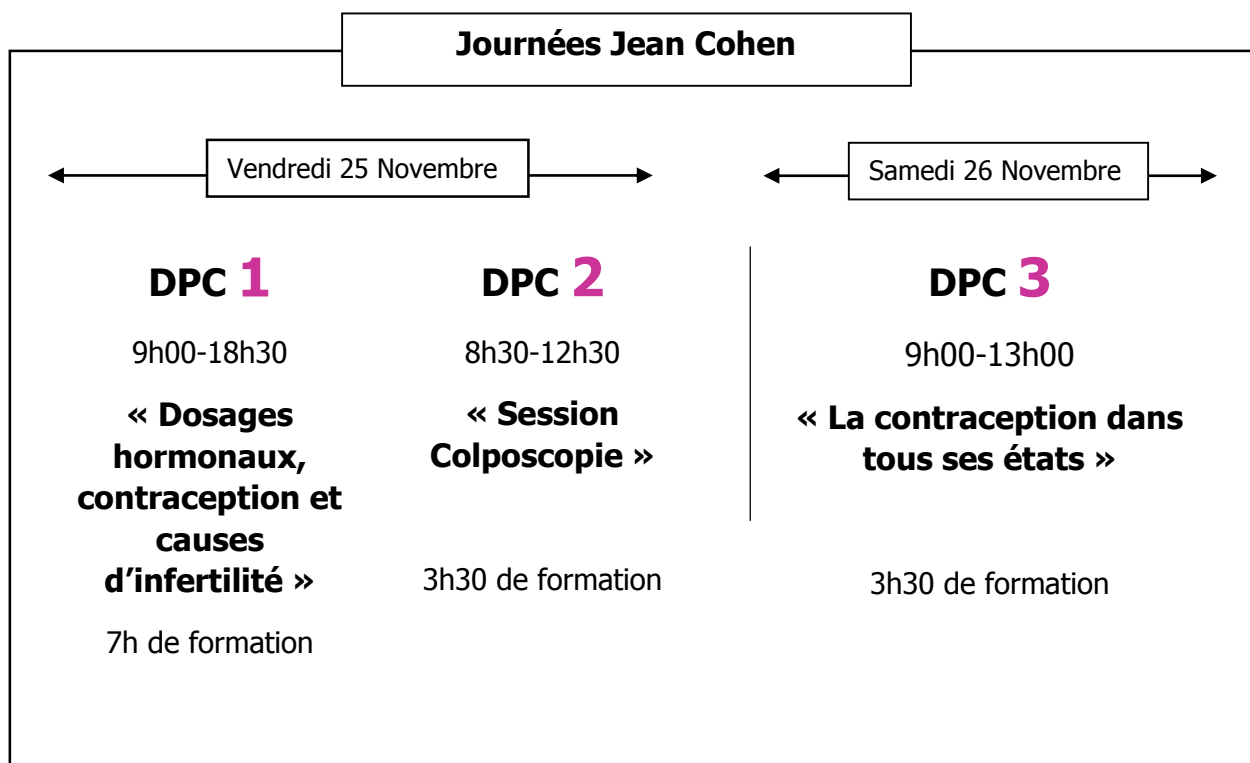
**Validation** A réception de votre inscription, vous recevrez un lien internet vous permettant de valider votre participation au programme DPC sélectionné.



# Sélectionner vos sessions DPC

Les Journées Jean Cohen vous offrent la possibilité de valider votre DPC.

**Attention** : nombre de places limité. Nous vous invitons à vous inscrire avant le 15 juin 2016.



Pour vous inscrire et valider votre DPC, vous pouvez :

- Vous préinscrire aux sessions qui vous intéressent :
  - En même temps que vous vous inscrivez aux Journées Jean Cohen, à partir du bulletin d'inscription.
  - En contactant directement l'O-DPC VFL dont vous trouverez les coordonnées ci-dessous.
  - En contactant CFEE (Centre de Formation des Editions Eska) dont les coordonnées sont ci-dessous.

SAS V.F.L  
Solange Piquet  
Formation Médicale Continue  
3, rue Max Barel - 06500 Menton  
Tél : +33 (0)4 92 10 54 85  
Fax : +33 (0)9 80 44 14 56  
LD : +33 (0)4 69 66 37 93 / +33(0)6 38 94 28 60  
<http://www.vfl-formation.com>

Centre de Formation des Editions Eska  
Serge Kebabtchieff  
12 rue du Quatre Septembre, 75002 Paris  
Tél : +33 (0)1 42 86 55 69  
Fax : +33 (0)1 42 60 45 35  
<http://www.congres.eska.fr/>  
congres@eska.fr



# Vendredi 25 Novembre et Samedi 26 Novembre 2016

Pavillon Royal – Paris  
(Carrefour du bout des lacs-Croisement route de Suresnes et route de la Muette-75116 Paris)

**Attention** : nombre de places limité. Nous vous invitons à vous inscrire avant le 15 juin 2016.

[WWW.CONGRES.ESKA.FR](http://WWW.CONGRES.ESKA.FR)



Centre de Formation des Editions Eska  
Fanny Gasman  
12 rue du Quatre Septembre, 75002 Paris  
Tél : +33 (0)1 42 86 55 69  
Fax : +33 (0)1 42 60 45 35  
<http://www.congres.eska.fr/>  
[congres@eska.fr](mailto:congres@eska.fr)



Organisation de Formation enregistré sous le n°93060620106  
Enregistré et évalué favorablement par l'OGDPC sous le n°5249  
3, rue Max Barel - 06500 Menton  
Tél : +33 (0)4 92 10 54 85  
Fax : +33 (0)9 80 44 14 56  
LD : +33 (0)4 69 66 37 93 / +33(0)6 38 94 28 60  
<http://www.vfl-formation.com>

